

COMPTE RENDU
de l'Assemblée Générale de SECDEF
24 Janvier 2013

Ordre du jour

- Adoption du PV de l'assemblée du 25 janvier 2012.
- Election pour deux ans des administrateurs.
- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Rétrospective des annonces sur la construction du bassin de 50.000m³.
- Allocution du député-maire de Fresnes.
- Présentation du site web de SECDEF.
- La taxe pluviale.
- Adhésion au collectif pour l'Espace naturel de Montjean.
- Adhésion au « Plan bleu » départemental.
- Questions diverses.

La feuille d'émargement est sur la table du secrétariat. 44 familles sont présentes et 53 sont représentées avec des pouvoirs réguliers. 97 familles participent ainsi à l'assemblée générale Sur 131 familles adhérentes en 2012. La séance est ouverte à 20 h 30 par Maurice Véret, Président de SECDEF, assisté des membres du bureau. Le président lit l'ordre du jour.

1.- Adoption du PV de l'AG du 25 janvier 2012

Le PV de l'AG du 25 janvier 2012 dont le texte était annexé à la convocation à la présente assemblée, est adopté à l'unanimité.

2.- Election des administrateurs

L'assemblée est appelée à voter sur la candidature à la fonction d'administrateur pour les deux ans à venir des personnes dont les noms suivent : - pour FRESNES : Mmes Sandrine Chauvin, Marie-Laure Roger, Micheline Vétélé et MM. Régis Barbier, Claude Bevan, Stéphane Charles, Jean-Louis Marlats, André Ntourgoutian, Maurice Véret - pour ANTONY : Mme Tania Bellière et M. Christian Bellière - pour L'HAY-LES-ROSES : Mme Arlette Nougarede. Tous les candidats sont élus à l'unanimité. Le président remercie les adhérents de la confiance qu'ils manifestent ainsi à leur conseil d'administration.

3.- Rapport moral

Le président brosse rapidement le tableau des sujets principaux sur lesquels l'association a travaillé en 2012. La réalisation du bassin de 50.000 m³ au Parc du Moulin de Berny reste, bien entendu, l'objectif prioritaire. La réduction significative du débit du Doublement du ru des Blagis qui se déverse dans l'Antony-Fresnes au carrefour du bd Pasteur et de la rue du Dr E.Roux, vient en second lieu face à une forte réticence du département des Hauts de Seine. Ce même département promet depuis des années la construction d'un bassin de 3.000 à 5.000 m³ en bordure de l'avenue de la Division Leclerc (ex RN 20) à Antony à la hauteur des rues de

l'Avenir et du Chemin de fer. Nous demandons d'accélérer la réalisation de cet ouvrage qui protégera les habitants du quartier des fleurs à Antony. Nous avons participé aux réunions préparatoires à la réouverture de la Bièvre à L'Hay-les-Roses pour nous assurer que le risque de débordement était bien pris en compte. Les dispositions prises nous satisfont. Les moyens qui seront adoptés pour l'évacuation des eaux pluviales et le transport des eaux usées de l'OIN de Saclay auront ou non une incidence sur les flux transitant par le Pasteur. Nous participons à la commission de pilotage et y faisons prendre en compte notre analyse. L'élaboration laborieuse du SAGE pour la vallée de la Bièvre nous mobilise beaucoup pour un résultat lointain que nous craignons maigre et sans effet concret sur la question des débordements de collecteurs. Néanmoins, nous rappelons inlassablement la nécessité de leur éradication. Enfin nous intervenons auprès de la commune de Fresnes et du Conseil Général du Val de Marne pour obtenir le nettoyage des caniveaux et la remise aux normes des avaloirs masqués par les relèvements successifs des chaussées. Le président déplore l'absence d'une véritable collaboration avec les politiques et les fonctionnaires, chacun redoutant toute intrusion dans son pré carré, toujours assuré de la supériorité de ses connaissances et de la prééminence de sa mission. En terminant, le président rappelle à nouveau que la force de notre association tient au maintien du nombre de ses adhérents et à la persévérance de son bureau dans les actions entreprises.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

4.- Rapport financier

Le trésorier introduit son rapport en se félicitant de la bonne santé financière de l'association due aux condamnations prononcées en 2010 par le tribunal administratif de Melun à l'encontre du SIAAP, des départements 92 et 94 et de la CAVB. En conséquence, malgré une couverture à hauteur de 55% des frais de fonctionnement par les cotisations, il n'y a pas lieu de proposer à l'assemblée une modification de leur montant qui peut rester établi à 10€ par famille. Après maintien de la réserve pour frais de justice et report de la provision de 20.000 € constituée fin 2010 pour faire face à toute éventualité au cas où un événement dommageable nous obligerait à nouveau à engager une procédure, le disponible en fin d'exercice s'élève à 7.592 €. Ces provisions sont placées dans un livret A spécial « association » ouvert chez LCL. Pour l'exercice 2012, les dépenses courantes de fonctionnement se sont élevées à 2.408,85 € dans lesquels le coût des travaux d'imprimerie figure pour 659,51 €. Le trésorier rappelle que l'assemblée avait, l'an passé, approuvé un budget de fonctionnement de 3.000 €. Il propose de le reconduire à l'identique. Les cotisations de l'exercice 2012 ont été de 1.337 €. Le rapport financier est approuvé à l'unanimité. L'assemblée donne quitus au trésorier pour sa gestion, approuve les comptes, vote le budget de 3.000 € pour 2013 et maintient la cotisation annuelle à 10 €.

5.- Rétrospective

Un power-point est projeté qui reprend depuis 2007 les différentes annonces du maire de Fresnes dans « Panorama » (mensuel municipal de Fresnes) et celles faites au cours de nos AG sur l'urgente nécessité de construire un bassin de 50.000 m³ au parc du moulin de Berny pour prévenir les risques de submersion en cas de forte précipitation. Sa mise en ligne sur le site est envisagée. Le député-maire de Fresnes arrivé au début de cette projection en retiendra la continuité depuis des années de sa volonté de faire aboutir ce dossier.

6.- Allocution de M. Jean-Jacques Bridey, député-maire de Fresnes.

Le président remercie vivement M.Bridey d'honorer notre AG de sa présence et plus encore des informations qu'il va nous délivrer. Comme les années précédentes, ce PV cite l'essentiel de ses déclarations in extenso en italique.

*« C'est vrai que l'an passé, je pensais qu'avant la fin de l'année 2012, nous aurions non pas une orientation mais une décision sur la **clé de répartition du financement** (du bassin de 50.000 m³). Je n'ai pas pu l'obtenir. Je l'ai dit, je l'ai écrit et dans le calage du nouveau calendrier, cette **clé de répartition est prévue pour une décision au mois de juin 2013**, donc on a un petit décalage de six mois. Je préfère décaler de six mois et avoir une bonne clé de répartition qui fasse consensus, donc qui soit opérationnelle, que brusquer les choses et ne pas avoir un accord. L'accord est compliqué à faire d'abord parce que c'est une somme colossale ; on parle de 50 millions d'euros mais on s'aperçoit que ce sera certainement plus parce que 50 millions c'était il y a quelques années ; les actualisations feront que l'on dépassera 50 millions...Il faut que toutes les collectivités, tous les établissements, tous les syndicats qui sont partenaires dans cette construction soient convaincus de la nécessité de ce bassin, de la **nécessité d'un dimensionnement à 50.000 m³ et d'une réalisation la plus rapide possible** sur le terrain qui a été réservé dans le PLU de la ville de Fresnes...Le SIAAP a accepté de faire la maîtrise d'ouvrage. C'était quand même la grande nouvelle de l'année 2011. En s'engageant, ça voulait dire qu'il allait financer, même s'il ne finance pas à 100%, mais en tout cas qu'il allait financer une bonne partie. La seconde bonne nouvelle que nous avons eue en 2011 ou 2012, c'est de remettre l'Etat dans le jeu de la négociation. Donc l'Etat accepte aujourd'hui qu'il doit faire quelque chose pour les eaux pluviales du système autoroutier A6/A10. Soit il réalise son obligation d'une manière autonome sur un terrain qui pourrait être à la limite de Rungis et de Wissous, soit il la réalise dans un projet commun ; c'est l'option que je défends, le bassin commun qui serait le fameux bassin de Berny. Ça aurait deux avantages, d'abord la mutualisation d'un équipement dans un foncier de plus en plus rare et deuxièmement ce bassin serait de rétention et de décantation/filtration ce qui permettrait à l'Agence de l'Eau et à la Région de mieux participer au financement de ce bassin. **Donc l'année 2013 est une année essentielle et décisive.** Si on n'a pas la clé de répartition cette année, si on n'a pas la certitude d'un calendrier opérationnel à la fin de l'année 2013, il faudra se poser beaucoup de questions sur la bonne volonté du tour de table qui réunit le Conseil Régional, les Conseils Généraux, les deux communautés d'agglomération, l'Etat et les partenaires privés... Sur la participation de la SEMMARIS et de la SOGARIS, je suis moins pessimiste. Je crois, en tout cas je souhaite, qu'entre les réunions techniques et la réunion politique de juin, les acteurs privés, donc la SEMMARIS, SOGARIS et la SILIC soient représentées et je ferai en sorte qu'elles le soient ».*

Le Président présente sur l'écran le nouveau calendrier des opérations tel que le SIAAP le lui a remis deux jours avant l'assemblée :

- août 2012 : premiers sondages à faible profondeur. Les sondages profonds, jusqu'à 50, voire 60 m, commenceront le 28 janvier pour se terminer à la mi-février. Les résultats en seront connus fin février. Pour la mi-février, sera réalisé un « calage hydraulique », validation du modèle retenu sur les données des pluies réelles.
- mars à fin juin 2013 : élaboration de quatre scénarios qui proposeront des options quant à la configuration, la profondeur, les fonctions du bassin.

- fin septembre, le dimensionnement du bassin est arrêté.
- fin octobre : comité de pilotage de l'opération.

Diverses questions sont abordées avec le député-maire de Fresnes. Elles portent sur :

- **l'intérêt ou non du séparatif** (canalisations distinctes pour les eaux pluviales et les eaux usées) avec deux exemples contraires : mise en séparatif en cours rue Auguste Daix et canalisation unitaire prévue rue Henri Barbusse. M.Bridey dit qu'il donnera l'explication de cette différence par écrit au président.
- le choix du parti qui sera retenu par **l'OIN de Saclay** de traiter les eaux usées in situ ou de les acheminer vers l'usine d'épuration de Valenton. Les informations les plus récentes de l'OIN orientent plutôt vers une préférence pour un traitement local et une réutilisation. Les eaux pluviales devraient, quant à elles, être retenues dans des sites dédiés jusqu'à ce qu'il soit possible de les évacuer vers des milieux naturels sans provoquer d'inondation.
- la création, sur le terrain en bordure de l'avenue du Parc des Sports (ex-terrain du CEMAGREF), d'une **zone humide axée sur le lit du ru de Rungis** permettant son expansion en cas de forte précipitation. Le foncier a été acquis par la ville de Fresnes grâce au concours de l'Agence de l'Eau et de la Région. La réalisation du projet sera subventionnée par les mêmes partenaires.

M.Bridey conclut son intervention en revenant sur le bassin du parc du moulin de Berny : « ***Je défendrai un bassin technique avec deux utilisations** (rétention et dépollution). **La clé de répartition** (de son financement) **doit être établie pour qu' à la fin de l'année nous soyons en capacité de mettre en place un planning pré-opérationnel pour un planning opérationnel en 2015/2016.** »*

- une personne de l'avenue de la Liberté attire l'attention du député-maire sur le **défaut permanent d'entretien des caniveaux et abords de la D 86 et voies adjacentes**. Les immondices emportées par les pluies s'accumulent sur les avaloirs et les bouchent. Une autre de la rue du Dr Emile Roux déplore que le rechapage d'une partie du Bd Pasteur ait entraîné la **réduction à pratiquement rien de la bouche d'égout** proche du carrefour gravement submergé en juillet 2010. Le député-maire prend note de ces observations factuelles ; il va « *rappeler au département de reprendre les avaloirs* » et indique qu'une « **convention avec l'Etat et le département va être signée avant le mois de juin** sur le financement d'un projet de requalification de l'ensemble des rives de la D 86 entre la limite d'Antony jusqu'au carrefour Roosevelt. Ces travaux sont autour de 800.000 à un million d'euros. **Les travaux devraient démarrer au dernier trimestre 2013 pour durer une année** ».

Avant de quitter l'assemblée M.Bridey se « *félicite de la coopération de notre association avec le SIAAP, le département et, bien entendu, la commune. Malgré quelques tensions dans le passé, les techniciens aussi bien du département que du SIAAP ont appris à travailler avec votre association et à intégrer les exigences qu'elle défend. Aujourd'hui, et ça se voit bien dans les réunions, il y a moins de réticence à aborder les problématiques soulevées par votre association et qui sont intégrées. Cette coopération permettra d'arriver à nos buts.* »

Le Président remercie chaleureusement le député-maire de sa présence et de sa participation active à l'assemblée générale de notre association.

7.- Site web. Informatique

Le président présente Stéphane Charles, nouvel administrateur, en sa qualité d'informaticien. Sa proposition de créer un site dédié à SECDEF a été retenue par le Conseil d'administration. Ce sera un moyen propre à rendre plus visible l'action de notre association à l'extérieur et un bon outil de communication au profit des adhérents. On trouvera sur ce site, outre les documents administratifs de base : statut, publicité légale, liste des administrateurs, procès-verbaux des AG, des informations actualisées sur l'avancement des travaux en cours, des notes techniques, des photos et des nouvelles, y compris, bien entendu, celles qui seront fournies par les adhérents. Stéphane Charles projette les premières images de la maquette. Le prochain numéro de notre bulletin fournira toutes les précisions utiles pour accéder à ce site. Un participant suggère que la création et l'adresse de ce site fasse l'objet d'une parution dans « Panorama ». Le bureau retient cette proposition. Il lui sera donné suite dès que le site sera opérationnel.

Le président profite de l'intérêt manifesté pour ce type de communication pour demander à nouveau que chacun donne son adresse e-mail à l'association. Il propose d'utiliser le web pour adresser les convocations ce qui réduirait la distribution des documents-papier aux adhérents non équipés en informatique. La proposition est retenue à l'unanimité.

8.- Taxe pluviale

Le président rappelle que l'article 48 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 31 décembre 2006 ouvre la possibilité aux maires d'instaurer dans leur commune une taxe assise sur la superficie des immeubles raccordés à un réseau public de collecte des eaux. Cette taxe peut être réduite si le propriétaire réalise une installation pour réduire le déversement des eaux de son terrain vers le réseau. Les collectivités et établissements publics sont redevables de la taxe pour les surfaces imperméabilisées leur appartenant. Il explique pourquoi cette taxe ne verra jamais le jour dans la région parisienne. En raison de l'imbrication des communes dans un tissu urbain continu, la taxe ne pourrait se concevoir que généralisée sur toute la région Ile-de-France. Il est évident que les maires des communes à l'abri de toute submersion ou inondation n'instaureront jamais cette taxe. Par ailleurs la prise en compte des surfaces publiques imperméabilisées qui représentent à peu près 50% du total induirait une charge financière insupportable pour les communes. A notre connaissance, aucune commune d'Ile-de-France n'a bougé sur ce sujet dans les six ans qui viennent de s'écouler. Le Directeur Général du SIAAP déclarait à l'occasion des vœux de cette année : « Le SIAAP ne croit guère que le salut vienne de la taxe pluviale. Les travaux engagés à la demande du Conseil d'administration avec les collectivités de la zone SIAAP et les syndicats d'assainissement de la grande couronne, l'Agence de l'Eau, le Ministère de l'environnement, révèlent petit à petit la difficulté de mettre en place une telle taxe qui pèserait d'ailleurs en grande partie sur les collectivités locales déjà en déficit de financement aujourd'hui ». Nous ne pouvons donc attendre aucun effet de cette loi pour le financement du bassin du parc du moulin de Berny. Cette disposition législative n'est qu'une annonce sans effet.

9.- Cuves individuelles mises en place par le CG 94 à Chevilly-Larue et Champigny.

Lancée avec fracas comme une innovation sans précédent, l'installation gratuite, en fait aux frais de tous les contribuables, de cuves d'eau pluviale des toitures chez certains particuliers de deux secteurs expérimentaux, s'est révélée totalement inefficace en matière de rétention. Le rapport définitif montre que si ces installations ont un effet sur la restitution aux réseaux

publics des eaux résultant des faibles pluies, elles ne retardent les submersions que de quelques minutes lors des fortes précipitations. Nous avons prévu cet échec dès la mise en chantier de cette opération coûteuse. Nous en avons maintenant confirmation.

10.- Emplissage des bassins du SIAAP

Un tableau synoptique est projeté qui résume les principales sollicitations du bassin d'Antony et du tunnel-réservoir du ru de Châtenay pour les années 2011 et 2012. Il apparaît qu'au moins à deux reprises le bassin d'Antony (115.000 m³) s'est rempli au-delà de 90% tandis que le tunnel-réservoir du ru de Châtenay n'a jamais dépassé 65%. Question posée par un participant au vu de la projection de la carte des réseaux d'assainissement : « Ne serait-il pas envisageable d'utiliser ce tunnel-réservoir pour soulager le Doublement du ru des Blagis ? Y aurait-il des travaux importants à faire pour permettre son déversement partiel ou total si la chose est possible techniquement ? » La question sera posée au SIAAP.

11.- Adhésion au Collectif pour l'Espace Naturel de Montjean.

Le président présente ce collectif et son objet qui est de protéger la plaine de Montjean sur les communes de Wissous, Rungis et Fresnes contre les effets néfastes d'une urbanisation intensive. Il propose que Secdef adhère à ce collectif dont le territoire d'intervention est traversé par le ru de Rungis. Il est possible sur ces terrains de ménager des zones d'expansion du ru. Elles doivent être protégées définitivement. Cette adhésion est votée à l'unanimité.

12. Signature de la charte de l'eau départementale.

Après beaucoup de réticences dont il explique les motifs, le président propose de signer cette charte bien qu'elle s'intéresse beaucoup plus aux cours d'eau et leurs crues qu'aux eaux pluviales et leurs submersions par débordement des ouvrages d'assainissement. Cette adhésion devrait améliorer la coopération de l'association avec le département et faciliter l'accès à l'information. L'assemblée vote l'accord pour cette signature à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, le président lève la séance à 22h 45 après avoir remercié les participants de s'être déplacés malgré le froid rigoureux. Il suggère que la fixation de la date de la prochaine assemblée générale annuelle dans une période plus clémente, soit proposée au prochain conseil d'administration.

pour le secrétariat

le Président

Mme M.L.Roger

M.Véret